



Expéditeur:	Secteur dotation personnel enseignant
Destinataire :	Au personnel enseignant régulier
Date :	Le 24 février 2022
Objet :	Demande de congé sans traitement à temps plein, à temps partiel, sabbatique à traitement différé ou retraite progressive pour l'année scolaire 2022-2023

NOUVEAU POUR LES CONGÉS 2022-2023 – LOGICIEL POUR LA GESTION DES CONGÉS

IMPORTANT : lire la procédure ci-jointe, des informations importantes sont présentes pour ne pas que votre demande soit refusée.

Le personnel enseignant désirant obtenir un congé sans traitement à temps plein, un congé sabbatique à traitement différé, un congé sans traitement partiel ou congé de retraite progressive doit se rendre à l'adresse suivante : [Congé long terme](#)

Les demandes pour un congé sans traitement à temps plein, un contrat de retraite progressive*, un contrat de congé sabbatique à traitement différé ou tout congé sans traitement partiel en vertu de l'entente locale à la clause 5-15.05, pour l'année scolaire 2022-2023, doivent être complétées **au plus tard le 31 mars 2022** :

Les demandes de modification de pourcentage de congé pour 2022-2023 dans le cadre d'un contrat de retraite progressive déjà en cours doivent parvenir au Service des ressources humaines **au plus tard le 21 mai 2022**, en indiquant seulement le changement par courriel :

Pour le primaire : diane.jacques@csp.qc.ca

Pour le secondaire : florence.dumont@csp.qc.ca

Lorsque vous complétez votre demande via la nouvelle plateforme, votre direction d'établissement reçoit un courriel pour ensuite recommander votre demande. Toute demande de congé doit être soumise à votre direction d'établissement pour recommandation, **car depuis le 1er juillet 2019, tous les congés doivent être approuvés par la direction du Service des ressources humaines.**

Si vous désirez de plus amples renseignements concernant les congés sans traitement, les congés sabbatiques à traitement différé ou le régime de mise à la retraite progressive, veuillez entrer en communication avec :

- Votre direction d'établissement
- Marylène Lesage (marylene.lesage@csp.qc.ca)

**Le personnel enseignant doit fournir un état de participation de Retraite Québec indiquant qu'il aura droit à une pension à la date prévue pour la fin de l'entente en même temps que sa demande de retraite progressive. Le numéro sans frais de Retraite Québec est 1-800-463-5533. Veuillez envoyer votre document à marylene.lesage@csp.qc.ca.*